

SSGA SPDR ETFs EUROPE II PLC
78 Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2
Irlande

Un Fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre ses compartiments

Cet avis n'a pas été examiné par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et il est possible que des modifications doivent y être apportées afin de satisfaire aux exigences de celle-ci. Les Administrateurs estiment que le présent avis et les propositions qui y sont détaillées ne comportent pas d'élément susceptible d'entrer en contradiction avec les orientations publiées par la Banque centrale et les réglementations de celle-ci, ni avec les meilleures pratiques en vigueur dans la profession.

Sous réserve qu'ils soient autrement définis aux présentes ou que le contexte exige une interprétation différente, tous les termes définis utilisés dans le présent avis auront la même signification que dans le prospectus de la Société daté du 22 décembre 2023 (le « Prospectus »).

Date : 7 mai 2024

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Cher Actionnaire,

SSGA SPDR ETFs Europe II plc (la « Société »)

Modification de l'heure limite de règlement pour certains ETF SPDR

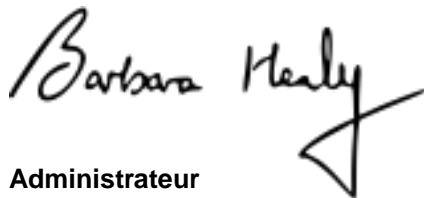
Nous vous adressons la présente en votre qualité d'Actionnaire de la Société afin de vous informer que les modifications relatives aux heures limites de règlement stipulées dans les suppléments (les « Suppléments ») pour les Compartiments énumérés en annexe 1 ci-après prendront effet à compter du 28 mai 2024 ou de la date à laquelle la Banque centrale approuvera les Suppléments révisés.

Veillez noter que l'annexe établit une distinction entre le cycle de règlement actuel et futur pour les compartiments qui n'ont que des expositions aux États-Unis, au Canada et/ou au Mexique et le cycle de règlement pour les compartiments qui ont une exposition significative aux États-Unis, au Canada et/ou au Mexique, par rapport à leurs échéances de négociation respectives, tel qu'indiqué dans les suppléments des compartiments.

Informations complémentaires

Pour toute question, veuillez prendre contact avec l'équipe Ventes et Assistance des ETF SPDR, à l'adresse suivante spdrseurope@ssga.com.

Nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments dévoués,



Administrateur

SSGA SPDR ETFs Europe II plc

L'extrait du prospectus pour la Suisse, le document d'informations clés, les statuts, les rapports annuels et semestriels de la Société, ainsi que – dès que disponibles - les modifications intégrales de l'extrait du prospectus pour la Suisse, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du représentant en Suisse de la Société.

Le représentant en Suisse et la banque chargée du service de paiement en Suisse :

State Street Bank International GmbH, München, Zweigniederlassung Zürich, Beethovenstrasse 19,
Postfach, 8027 Zürich

Annexe 1 : Modifications des heures limites de règlement

Compartiment	Cycle actuel de règlement des créations	Futur cycle de règlement des créations	Cycle actuel de règlement des rachats	Futur cycle de règlement des rachats
SPDR Russell 2000 U.S. Small Cap UCITS ETF SPDR S&P U.S. Communication Services Select Sector UCITS ETF SPDR S&P U.S. Consumer Discretionary Select Sector UCITS ETF SPDR S&P U.S. Consumer Staples Select Sector UCITS ETF SPDR S&P U.S. Energy Select Sector UCITS ETF SPDR S&P U.S. Financials Select Sector UCITS ETF SPDR S&P U.S. Health Care Select Sector UCITS ETF SPDR S&P U.S. Industrials Select Sector UCITS ETF SPDR S&P U.S. Materials Select Sector UCITS ETF SPDR S&P U.S. Technology Select Sector UCITS ETF SPDR S&P U.S. Utilities Select Sector UCITS ETF SPDR MSCI USA Climate Paris Aligned UCITS ETF SPDR MSCI USA Value UCITS ETF	15 h (heure irlandaise), le deuxième Jour ouvrable consécutif au Jour de négociation, ou toute autre date antérieure ou ultérieure déterminée ou convenue le cas échéant par la Société de gestion.	15 h (heure irlandaise), le premier Jour ouvrable consécutif au Jour de négociation, ou toute autre date antérieure ou ultérieure déterminée ou convenue le cas échéant par la Société de gestion.	15 h (heure irlandaise), le deuxième Jour ouvrable consécutif au Jour de négociation, ou toute autre date antérieure ou ultérieure déterminée ou convenue le cas échéant par la Société de gestion.	15 h (heure irlandaise), le premier Jour ouvrable consécutif au Jour de négociation, ou toute autre date antérieure ou ultérieure déterminée ou convenue le cas échéant par la Société de gestion.
SPDR MSCI ACWI Climate Paris Aligned UCITS ETF SPDR MSCI World Communication Services UCITS ETF SPDR MSCI World Consumer Discretionary UCITS ETF SPDR MSCI World Consumer Staples UCITS ETF SPDR MSCI World Energy UCITS ETF SPDR MSCI World Financials UCITS ETF SPDR MSCI World Health Care UCITS ETF SPDR MSCI World Industrials UCITS ETF SPDR MSCI World Materials UCITS ETF SPDR MSCI World Small Cap UCITS ETF SPDR MSCI World Technology UCITS ETF SPDR MSCI World Utilities UCITS ETF	15 h (heure irlandaise), le troisième Jour ouvrable consécutif au Jour de négociation, ou toute autre date antérieure ou ultérieure déterminée ou convenue le cas échéant par la Société de gestion.	15 h (heure irlandaise), le deuxième Jour ouvrable consécutif au Jour de négociation, ou toute autre date antérieure ou ultérieure déterminée ou convenue le cas échéant par la Société de gestion.	15 h (heure irlandaise), le troisième Jour ouvrable consécutif au Jour de négociation, ou toute autre date antérieure ou ultérieure déterminée ou convenue le cas échéant par la Société de gestion.	15 h (heure irlandaise), le troisième Jour ouvrable consécutif au Jour de négociation, ou toute autre date antérieure ou ultérieure déterminée ou convenue le cas échéant par la Société de gestion.